

Cercle scolaire Avry-Matran



Bulletin scolaire
EN BREF
Organisation 2026-2027
Site d'Avry

Sommaire

Préambule	3
Rentrée.....	3
Corps enseignant et autorités	4
Attribution des classes et contact téléphonique	4
Autorités scolaires.....	5
Autres services scolaires.....	5
Services communaux.....	6
Horaires	6
Horaire scolaire	6
Horaire des branches spéciales	7-8
Horaire pour les cours de natation	9-11
Horaire du bus et règles de transport – Avry	12-13
Calendrier scolaire 2026 – 2027	14
Fonctionnement d'établissement	15
Matériel scolaire	15
Activités scolaires	15
Communication école – famille.....	16
Règles.....	16
Absences	16
Congés : Jours Joker et autres congés.....	16-17
Sécurité	17
Partenaires	18
Aide aux devoirs	18
Service de l'accueil extra-scolaire	19-20

Préambule

Par un souci de clarté, cette année deux bulletins distincts sont conçus :

- Le premier, en bref, contient toutes les informations organisationnelles : horaires, calendriers, contacts.
- Le deuxième, contient les salutations de fin d'année de la direction et de la commune, le fonctionnement de l'école et les informations des partenaires de l'école.

RENTRÉE

Cette brochure contient des informations et des renseignements importants. **Elle est à conserver durant toute l'année scolaire.**

Vous retrouvez ces informations en ligne sur le site :

ecole-avry.ch.

Enfants et parents, nous vous souhaitons d'excellentes vacances !

Nous nous réjouissons de vous retrouver en pleine forme le :

jeudi 27 août 2026

Les classes de 3^H à 8^H : Jeudi 27 août 2026 à 08h00 dans l'amphithéâtre

Les classes de 1^H : Jeudi 27 août 2026 à 09h00 devant la nouvelle école

Les classes de 2^H : Jeudi 27 août 2026 à 13h30 devant la nouvelle école

Les alternances débutent la semaine du
31 août au 4 septembre 2026

Corps enseignant et autorités

ATTRIBUTION DES CLASSES ET CONTACT TÉLÉPHONIQUE

Classes	Enseignants/es	Taux de travail	Numéro de téléphone
1-2 ^H D	Zoé Andrey Julie Slavic	60 % 40 %	026 470 40 31
1-2 ^H E	Julie Slavic Ariane Hofstetter	40 % 60 %	026 470 40 32
3 ^H	Giuseppina Masdea	100 %	079 684 41 11
4 ^H	Théophile Coquoz Chantal Gygax	80 % 20 %	079 280 24 25 078 741 48 23
5 ^H	Laurène Achermann	100 %	077 435 66 26
6 ^H A	Laure Marilley Véronique Wuilloud	50 % 50 %	026 470 40 38
6 ^H B	Diana Armand	100 %	079 550 16 02
7 ^H	Raphaël Röthlisberger Sharon Hayere	70 % 30 %	079 844 99 68
8 ^H	Sharon Hayere Camille Brand	30 % 70 %	026 470 40 39
AC	Claire Boin Laure Marilley Angélique Salles		

AUTORITÉS SCOLAIRES

Direction d'établissement		
Cédric Golay	026 470 40 30	dir.ep.avry-matran@edufr.ch Pourcentage de direction : 80 % Présences : mardi et jeudi à Avry, mercredi et vendredi à Matran.
Inspecteur scolaire 1 ^H -11 ^H - arrondissement 4		
Mme Lorianne Duc, ad intérim	026 305 81 74	Lorianne.duc@fr.ch Inspectorat scolaire SenOF Route André Pillier 21 1762 Givisiez

AUTRES SERVICES SCOLAIRES

Enseignants ressources		
Magali Vonlanthen, enseignante spécialisée	079 539 10 93	magali.vonlanthen@edufr.ch
Aline Hirt, enseignante cours de langue	079 472 93 66	aline.hirt@edufr.ch
Travailleuse sociale scolaire		
Alexandra Cotting	079 253 31 39	alexandra.cottingdebourgknecht@edufr.ch
SLPPI service logopédie, psychomotricité et psychologie intercommunal : http://www.slppli.ch Valable jusqu'au 31.12.2026		
Psychologie, Nadine Buehler	026 470 23 06	nadine.buehler@edufr.ch Présente le lundi
Logopédie, Valérie Gapany	026 470 23 06	Valerie.gapany@edufr.ch
Secrétariat SLPPI	026 407 38 62	administration.slppli@edufr.ch
SLPP service logopédie, psychomotricité et psychologie Flos Carmeli : https://flos-carmeli.ch/ Dès le 01.01.2027		
Psychologie, Delphine Berard	026 470 23 06	delphine.berard@edufr.ch
Logopédie, Sera connue en automne	026 470 23 06	
Psychomotricité Laura Chapuis	026 460 68 36	laura.chappuis@edufr.ch
Secrétariat Flos Carmeli	026 484 87 87	floscarmeli@edufr.ch

SERVICES COMMUNAUX

Conciergerie, conduite des bus	
Carlos De Carvalho	078 714 94 69
José Sciboz	079 322 44 46
Secrétariat cercle scolaire Avry-Matran	
Lysiane Egger	026 402 12 12 ecole@matran.ch

Horaires

HORAIRE SCOLAIRE

Matin	8h00 -11h40
Après-midi	13h30 -15h10

Horaire 1^H-2^H

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	1 ^H -2 ^H	1 ^H -2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H
Après-midi	2 ^H	2 ^H		2 ^H	1 ^H

Horaire 3^H- 8^H

Toutes les classes ont congé le mercredi après-midi.

Les alternances 3^H et 4^H ont lieu :

- Pour la classe de 3^H, le mardi matin et le jeudi matin
- Pour la classe de 4^H, le mardi après-midi et le jeudi après-midi.

Rappel : les alternances sont maintenues toute l'année, malgré les différents congés du calendrier scolaire (art.35 RLS).

HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES

Répartition des leçons de gymnastique

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 8h50	4 ^H		4 ^H	8 ^H	8 ^H
8h50 - 9h40	5 ^H	6 ^H A			
10h00 - 10h50	3 ^H	6 ^H B		6 ^H A	6 ^H B
10h50 - 11h40		7 ^H	3 ^H		
13h30 - 14h20	2 ^H	5 ^H		7 ^H	1 ^H
14h20 - 15h10					

Sauf avis médical contraire, tous les enfants doivent participer aux leçons d'éducation physique. Ils viendront avec une tenue de sport, des baskets avec semelles pour halle de sport (pas de semelles noires).

La douche est obligatoire après chaque leçon d'éducation physique, sauf sur demande écrite et motivée des parents et pour les exceptions ci-après :

- pas de douche pour les enfants de 1^H ;
- les enfants de 2^H se doucheront à partir de Pâques (le vendredi)
- les enfants de 3^H et 4^H ne se douchent pas après une période de gym ne durant que 50 minutes.

Les enfants de 1^H et 2^H viendront à l'école le mardi matin et vendredi matin avec les affaires de gymnastique dans le sac.

Répartition des leçons AC

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 8h50	6^H B	7^H	3^H		
8h50 - 9h40					
10h00 - 10h50		8^H	5^H	4^H	
10h50 - 11h40					
13h30 - 14h20	6^H A	8^H			
14h20 - 15h10					

Enseignantes AC	Claire Boin : 3^H, 5^H, 6^H A, 7^H, 8^H Laure Marilley : 4^H Angélique Salles : 6^H B
-----------------	--

HORAIRE POUR LES COURS DE NATATION

Dates	Lundi horaire pour COURS 1 13h30 – 14h30	Mardi horaire pour COURS 2 14h45 – 15h30
01.09.2026		6 ^H A
08.09.2026		6 ^H A
15.09.2026		6 ^H A
22.09.2026		6 ^H A
29.09.2026		6 ^H A
06.10.2026		6 ^H A
27.10.2026		5 ^H
03.11.2026		5 ^H
10.11.2026		5 ^H
17.11.2026		5 ^H
24.11.2026		5 ^H
01.12.2026		5 ^H
15.12.2026		6 ^H B
05.01.2027		6 ^H B
12.01.2027		6 ^H B
19.01.2027		6 ^H B
26.01.2027		6 ^H B
02.02.2027		6 ^H B
16.02.2027		7 ^H
23.02.2027		7 ^H
02.03.2027		7 ^H
09.03.2027		7 ^H
16.03.2027		7 ^H
23.03.2027		7 ^H
13.04.2027		3 ^H
20.04.2027		3 ^H
27.04.2027		3 ^H
04.05.2027		3 ^H
11.05.2027		3 ^H
18.05.2027		3 ^H

Dates	Lundi horaire pour COURS 1 13h30 – 14h30	Mardi horaire pour COURS 2 14h45 – 15h30
25.05.2027		8 ^H
01.06.2027		8 ^H
08.06.2027		8 ^H
15.06.2027		8 ^H
22.06.2027		8 ^H
29.06.2027		8 ^H
22.02.2027	4 ^H	
01.03.2027	4 ^H	
08.03.2027	4 ^H	
15.03.2027	4 ^H	
22.03.2027	4 ^H	
12.04.2027	4 ^H	
19.04.2027	2 ^H	
26.04.2027	2 ^H	
03.05.2027	2 ^H	
10.05.2027	2 ^H	
24.05.2027	2 ^H	
31.05.2027	2 ^H	
07.06.2027	2 ^H	

Quelques règles qu'il est impératif de respecter :

Bonnet de bain obligatoire pour le cycle 1, pas de bonnet obligatoire au cycle 2.

En cas de verrues plantaires, il est obligatoire de porter des chaussettes en PVC parfaitement étanches. Elles sont vendues en pharmacie dans différentes pointures pour une somme de CHF 12.50.

Une façon de se protéger est de porter des nu-pieds en plastique dans les vestiaires et jusqu'aux abords du bassin.

Pour les filles, porter un costume de bain une pièce, et pas de boucles d'oreille.

Les cheveux longs doivent être attachés.

Si un enfant a des poux, il ne peut pas participer aux cours.

Important !

HORAIRE POUR LE COURS 1

13h30 à 14h30

Les élèves viennent à l'établissement scolaire à 13h20. Ils seront de retour à 15h15. Les élèves de Corjolens prennent le bus à l'heure habituelle.

HORAIRE POUR LE COURS 32

14h45 à 15h30

Les élèves viennent à l'établissement scolaire pour 14h00, les enfants de Corjolens prennent le bus scolaire à l'heure habituelle. Les élèves sont de retour à l'établissement scolaire à 16h00, ceux de Corjolens seront ramenés en bus scolaire.

Les élèves peuvent venir à l'école à 13h30 ou soit directement pour 14h00. Une lettre parviendra aux parents afin qu'ils indiquent leur choix.

Matthias Lottaz est le moniteur de piscine. En cas de besoin, il est atteignable au 077 488 65 02.

HORAIRE DU BUS ET RÈGLES DE TRANSPORT – AVRY

Monsieur José Sciboz est le responsable du bus.

Les enfants doivent être à l'arrêt de bus **deux minutes** avant l'heure du départ.

Matin	Maison-Rouge	07 h 34
	Champ-Thomas	07 h 39
	Corjolens village	07 h 40
	Praly	07 h 47
	Etablissement scolaire	07 h 50
Retour	Etablissement scolaire	11 h 50
	Maison-Rouge	11 h 54
	Champ-Thomas	12 h 00
	Corjolens village	12 h 01
	Praly	12 h 05
Après-midi	Maison-Rouge	13 h 06
	Champ-Thomas	13 h 12
	Corjolens village	13 h 13
	Praly	13 h 17
	Etablissement scolaire	13 h 20
Retour	Etablissement scolaire	15 h 20
	Maison-Rouge	15 h 24
	Champ-Thomas	15 h 30
	Corjolens village	15 h 31
	Praly	15 h 35

Règles de transport

Les enfants doivent être à l'arrêt de bus deux minutes avant l'heure du départ. Il est important de respecter les heures de départ afin que les horaires puissent être tenus

Discipline

Pour leur sécurité, les enfants auront une attitude correcte durant le transport. Le conducteur veillera à ce que la discipline soit observée. En cas de difficulté

majeure pouvant nuire à la sécurité, il s'en réfère au Conseil communal qui se chargera de régler le problème avec les parents.

Les élèves doivent impérativement tous être attachés avant le départ du bus et jusqu'à l'arrêt de ce dernier, ceci pour tout type de déplacement.

Absence de l'élève

Il est impératif que les parents avisent le conducteur par SMS ou par téléphone en cas d'absence au 079 322 44 46 (José Sciboz).

Zone de sécurité

Pour la prise en charge des élèves, des zones d'attente et de sécurité sont devant l'école.



CALENDRIER SCOLAIRE 2026 – 2027

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	
Août	24	25	26	27	28	Rentrée scolaire
Septembre	31	01	02	03	04	
	07	08	09	10	11	
	14	15	16	17	18	Soirée pour parents information sexuelle des élèves de 2 ^H , 6 ^H et 8 ^H
	21	22	23	24	25	
Octobre	28	29	30	01	02	
	05	06	07	08	09	Course à la courge durant le temps scolaire
	12	13	14	15	16	Vacances d'automne
	19	20	21	22	23	
	26	27	28	29	30	
Novembre	02	03	04	05	06	
	09	10	11	12	13	
	16	17	18	19	20	
	23	24	25	26	27	
Décembre	30	01	02	03	04	Saint-Nicolas
	07	08	09	10	11	Immaculée Conception
	14	15	16	17	18	
	21	22	23	24	25	Vacances de Noël
Janvier	28	29	30	31	01	
	04	05	06	07	08	
	11	12	13	14	15	
	18	19	20	21	22	
	25	26	27	28	29	
Février	01	02	03	04	05	
	08	9	10	11	12	Vacances de Carnaval
	15	16	17	18	19	
	22	23	24	25	26	
Mars	01	02	03	04	05	
	08	09	10	11	12	
	15	16	17	18	19	
	22	23	24	25	26	Vacances de Pâques
Avril	29	30	31	01	02	
	05	06	07	08	09	
	12	13	14	15	16	
	19	20	21	22	23	
	26	27	28	29	30	
Mai	03	04	05	06	07	Ascension
	10	11	12	13	14	
	17	18	19	20	21	Lundi de Pentecôte Journée pédagogique
	24	25	26	27	28	Fête-Dieu
Juin	31	01	02	03	04	
	07	08	09	10	11	
	14	15	16	17	18	
	21	22	23	24	25	
Juillet	28	29	30	01	02	Camp vert 5^H, 6^H, 7^H, 8^H
	05	06	07	08	09	Fin de l'école, vacances d'été

Calendriers scolaires jusqu'en 2029-2030

http://www.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm

Fonctionnement d'établissement

MATÉRIEL SCOLAIRE

Depuis la publication de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 précisant l'étendue de la gratuité de l'enseignement obligatoire, les communes ont l'obligation de prendre en charge une partie du matériel scolaire. Selon les articles 57, 64, 133 RLS (voir Responsabilité), le matériel payé par la commune n'est fourni habituellement qu'une seule fois à l'élève. Le remplacement du matériel perdu ou endommagé est à la charge des parents.

Par conséquent, seul le matériel indiqué ci-dessous, correspondant aux effets personnels de l'élève, doit être fourni par les parents :

- un sac d'école
- une paire de pantoufles (1-2^H pantoufles fermées, pas de crocs)
- un tablier de peinture à longues manches
- un sac de gym avec tenue de sport et baskets (pas de semelle noire)

Matériel supplémentaire pour :

1-2^H :

- le sac doit être suffisamment grand pour y glisser un cahier E5 (18 sur 22 cm).
- un tablier uniquement pour la cuisine
- une boîte de mouchoirs en papier
- une paire de ballerines pour la rythmique

3-8^H :

- un dossier cartonné pour mettre les devoirs
- un plumier

Veuillez bien inscrire le prénom de l'élève sur les effets personnels à posséder **tout au long de l'année**. Les enfants utilisent le matériel fourni par l'école. Toutefois, ils peuvent amener des affaires personnelles dans leur plumier.

ACTIVITÉS SCOLAIRES

Camp vert 3^H et 4^H

Le camp vert de 3 jours des 3^H et 4^H aura lieu en fin d'année scolaire à Leysin. Les dates seront communiquées dès qu'elles seront connues.

Camp vert 5^H, 6^H, 7^H et 8^H

Le camp vert des 5^H, 6^H, 7^H et 8^H aura lieu du 28 juin au 2 juillet 2027 à Broc.

Des informations plus précises vous parviendront en temps voulu.

COMMUNICATION ÉCOLE – FAMILLE

Comme l'année passée, le cercle scolaire d'Avry-Matran utilisera l'application Klapp pour communiquer entre école et familles.

Règles

ABSENCES

Signalement d'absence pour raison médicale

Dans la mesure du possible, les parents veilleront à placer les consultations médicales en dehors des heures de cours. En cas de rendez-vous pris sur le temps de classe, les parents avertissent l'enseignant concerné.

Maladie ou absence imprévue

L'absence d'un enfant en classe pour raison de maladie doit être signalée au titulaire de classe le plus tôt possible, via l'application KLAPP.

En cas d'absence non avertie de la part des parents, l'enseignant-e essaie d'atteindre ces derniers. Si il/elle n'y parvient pas, l'absence est signalée à la direction qui, à son tour, doit tenter de joindre les parents. Si la direction n'arrive pas non plus à élucider l'absence c'est alors le bureau communal qui prend le relais. Ce dernier peut recourir à la police.

CONGÉS : JOURS JOKER ET AUTRES CONGÉS

Jours joker

Depuis le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « Joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1 Les jours Joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.

2 En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour Joker ne peut pas être pris.

3 Les jours Joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.

4 En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours Joker.

5 Les parents informent les enseignants de leur enfant de la prise d'un jour Joker au moins une semaine à l'avance.

6 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Le matin et l'après-midi comptent de la même manière pour un demi-jour.

Les enseignant-es sont responsables de la comptabilité des Jours Jokers pour les élèves de leur classe.

Autres demandes de congés

Les habituelles « demandes de congé spécial » liées à des événements particuliers restent toujours possibles et sont soumises à l'approbation de la direction d'école.

Toutes les demandes de congé spécial doivent être adressées au directeur à l'aide du formulaire téléchargeable sous l'onglet « école primaire » du site www.avry.ch.

Ce formulaire peut également être obtenu auprès de l'enseignant.

Seul la DFAC peut accorder des congés de quatre semaines et plus.

Dans le cas où plusieurs enfants de la même famille seraient concernés par la demande, un seul formulaire suffit.

SÉCURITÉ

Attention, les trottinettes et vélos sont interdits sur le préau ! Les élèves les déposent dans le parc prévu à cet effet. Ils ne circulent pas dans le préau.

Partenaires

AIDE AUX DEVOIRS

L'aide aux devoirs est à disposition des élèves qui ne bénéficient pas d'un soutien familial suffisant pour accomplir leurs devoirs et ayant besoin d'une aide justifiée par leur enseignant-e. Le service est en priorité réservé aux élèves allophones.

Procédure pour chaque année scolaire (pas de réinscription automatique des élèves inscrits au service l'année précédente) :

- Télécharger le formulaire sur www.avry.ch/documentsutilesecole ou passer le chercher à l'administration communale
- Remplir le formulaire et le remettre à l'enseignant-e-s de l'enfant pour signature
- Une fois le formulaire rempli et signé, le déposer à l'administration communale qui fera valider l'inscription par le Conseil communal
- Le service débute le lundi 7 septembre 2026.

L'élève est inscrit pour l'année scolaire et le prix des cours s'élève à CHF 40.- par mois. En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter la Commune (commune@avry.ch).

Le service acceptera les élèves qui nécessitent de l'aide pendant l'année, ceci en lien avec les places à disposition. La participation aux cours d'un élève qui aurait suffisamment progressé et qui ne serait plus considéré par son enseignant-e-s en état de besoin, pourrait être annulée pour la fin d'un mois. La place serait ainsi laissée à un nouvel élève.



SERVICE DE L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE



www.avry.ch/extrascolaire

aes@avry.ch

Mail confidentiel : Valerie.sciboz@avry.ch

+41 26 470 40 12

+41 79 408 42 04

Présentation

L'accueil extrascolaire propose des **inscriptions fixes ou irrégulières** afin de répondre aux besoins des parents dont les horaires peuvent varier.

Le Service de l'enfance et la jeunesse autorise l'AES à accueillir :

- **60 enfants** pour le repas de midi
- **48 enfants** pour les autres plages

Durant les jours d'école, l'équipe est joignable par téléphone ou e-mail pendant les heures d'ouverture :

- Lundi de 7h00 à 8h00 et de 11h40 à 18h00
- Mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 18h00
- Mercredi de 7h00 à 11h00

Informations

Pour garantir une prise en charge optimale, il est indispensable de nous transmettre **toute information utile concernant la santé de votre enfant**.

L'école n'est pas autorisée à communiquer ces données à l'AES.

Pour toute activité **non prévue dans le bulletin d'information de l'école**, les parents doivent avertir l'accueil par **écrit** (message ou e-mail).

Sans communication 24h00 à l'avance de votre part, la garde vous sera facturée.

Le dernier délai d'inscription a été fixé au **15 juillet 2026**. Après cette date, la confirmation d'inscription sera envoyée **dès le 20 août 2026** selon les disponibilités.

Organisation des espaces extérieurs

Afin de permettre aux enfants de se défouler entre le repas de midi et la reprise des cours et selon l'accord avec l'école primaire :

- **De 11h40 à 13h20**, le terrain de basket est **réservé aux enfants inscrits à l'AES**.
- En cas de **pluie ou de neige**, le préau vers l'accueil est utilisé comme espace de jeux.
Les enfants seront sensibilisés au respect des personnes qui y passent.

L'équipe éducative

Responsable : Valérie Sciboz

Animatrices : Davina Limat, Isalina de Carvalho, Karla Cardenas et Rosangela Keller

Nous vous remercions pour votre confiance et nous nous réjouissons de vous retrouver en août prochain.

Bel été